



# Code de conduite professionnelle

**Le Code de conduite professionnelle s'applique à tous les employés d'AT&T.**

© 2025 AT&T Intellectual Property. AT&T et le logo du globe sont des marques déposées et des marques de service d'AT&T Intellectual Property et/ou de sociétés affiliées d'AT&T. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.



# Sommaire

Un message de ..... 3

## **Notre engagement à :**

- 1 Faire ce qui est juste ..... 4
- 2 Éthique et intégrité ..... 11
- 3 Nos activités et nos actionnaires ..... 15
- 4 Servir nos clients en priorité ..... 22
- 5 Faire la différence ..... 26
- 6 Autres ..... 30

# Un message de...



## John Stankey, PDG d'AT&T

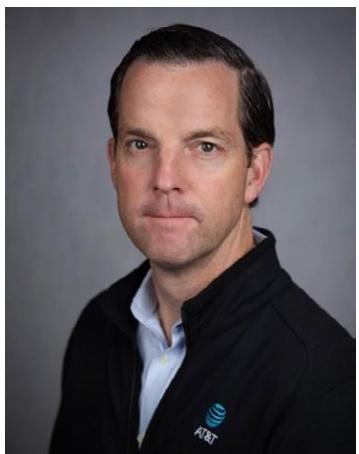
L'objectif d'AT&T est de connecter les gens à de plus grandes possibilités grâce à l'expertise, la simplicité et l'inspiration. Pour y parvenir au plus haut niveau, il faut disposer de talents, d'expériences et de perspectives différents. Mais l'exigence fondamentale est un engagement d'intégrité.

Le comportement éthique est un élément clé de l'ADN d'AT&T, sans exception ni compromis. C'est là qu'intervient notre Code de conduite professionnelle. Le Code sert de feuille de route pour nous assurer que nous **faisons ce qui est juste dans chaque situation**, que ce soit avec nos clients, nos partenaires, nos parties prenantes ou entre nous.

Nos clients attendent de nous que nous agissions avec honnêteté, intégrité et transparence. Et c'est ce que nous devrions exiger les uns des autres.

Merci de vivre notre objectif et de poursuivre votre engagement en faveur de l'intégrité.

**John Stankey**



## Bill Ryan, responsable de la conformité d'AT&T

La connexion change tout, de même qu'un engagement inébranlable envers l'intégrité. Chez AT&T, notre Code de conduite professionnelle permet à chaque employé de comprendre clairement la manière dont nous menons nos activités. Le Code rappelle ce que nos clients et nos parties prenantes attendent de nous et ce que nous devons attendre les uns des autres.

Le Code nous permet de connecter les gens à de plus grandes possibilités grâce à l'expertise, la simplicité et l'inspiration **de la bonne manière**. Et une chose qui ne changera jamais, c'est notre promesse de diriger une entreprise ancrée dans l'éthique et le courage moral.

Nous vous remercions pour votre engagement à agir avec intégrité.

**Bill Ryan**

1

Notre engagement à :  
Faire ce qui est juste



Nous nous appuyons sur nos piliers culturels sur la façon dont nous nous connectons

**La façon dont nous nous connectons** est la façon dont nous travaillons ici. Elle décrit les comportements, des dirigeants au personnel de première ligne, dont nous avons besoin pour prendre les décisions, agir et atteindre le niveau de performance qui nous transformeront. Ces piliers sont au cœur de notre culture et façonnent l'avenir d'AT&T.

*Serve  Customers first*

**Nos clients sont la raison d'être de tout ce que nous faisons chez AT&T.**

**Rechercher l'excellence** dans chaque interaction.

**Faire la différence** dans nos communautés et pour les personnes qui nous entourent.

*Act Boldly *

**Nous prenons des risques intelligents, nous remettons en question les conventions et le statu quo.**

**Inventer l'avenir** en repoussant les limites et en pensant différemment pour créer quelque chose de nouveau.

**Diriger avec positivité**, car les bonnes attitudes se propagent facilement.

*Move Faster *

**Notre élan vers l'avenir dépend de notre capacité à nous donner les moyens d'agir et à nous faire confiance mutuellement.**

**Persévérez** avec discipline, rapidité et agilité.

**Adopter un rythme** décisif, accélérer les actions et être les premiers à y arriver.

*Win As One *

**Nous restons alignés les uns sur les autres et concentrés sur la réussite collective.**

**Être présent** lorsque les clients et les collègues ont le plus besoin de nous.

**Défendre l'égalité** dans tout ce que nous faisons, dans le respect des uns et des autres et avec inclusion au sein d'une même équipe.

***Faire ce qui est juste***



## Nous nous engageons à faire ce qui est juste chaque jour

En tant que membres de la famille AT&T, nous sommes fiers de participer à une longue tradition de conduite éthique. Notre objectif est toujours de **faire ce qui est juste**, en restant fidèles à notre engagement collectif de respecter les lois, les règlementations et les politiques internes.

Chaque employé a la responsabilité d'agir de manière éthique, au-delà de ses tâches quotidiennes. Nous sommes tenus responsables de nos actes, que ce soit au travail ou en dehors du travail, en particulier de ceux qui peuvent affecter notre performance professionnelle ou avoir un impact potentiel sur la réputation ou les intérêts commerciaux de l'entreprise. Il nous incombe de comprendre et de respecter ce Code de conduite professionnelle, ainsi que les politiques et directives de la société. Nous sommes conscients que toute violation de ces politiques peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Nous reconnaissons également que personne n'a le pouvoir d'ordonner à un(e) employé(e) d'enfreindre la loi, de violer ce Code ou d'enfreindre les politiques d'AT&T.

Le Code de conduite professionnelle constitue une base solide pour une conduite professionnelle éthique. Cependant, il ne remplace pas un bon jugement et ne couvre pas tous les scénarios possibles auxquels nous pouvons être confrontés. Dans les situations où la ligne de conduite à adopter n'est pas claire, le modèle de prise de décision éthique d'AT&T nous guide. Si la réponse à l'une des questions critiques du modèle est « non », nous ne devons pas poursuivre. Cet engagement à prendre des décisions éthiques fait partie intégrante de nos principes et de notre engagement à **faire ce qui est juste**.

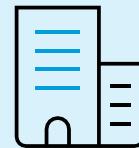
# Modèle de prise de décision éthique d'AT&T

Si la réponse à l'**une** de ces questions critiques est  
« **NON** », vous ne devez **pas** poursuivre



## Mon choix est-il conforme aux politiques d'AT&T, et aux lois et règlementations en vigueur ?

Lorsque nous sommes confrontés à des décisions complexes ou difficiles, nous devons toujours commencer par nous référer aux politiques d'AT&T existantes. Nos politiques sont des feuilles de route qui nous disent à quoi ressemble ce qui est « juste ».



## Mon choix est-il bon pour la société ?

Des milliards de décisions sont prises chaque jour chez AT&T ! Face à des décisions complexes ou difficiles, il est de la responsabilité de chacun de comprendre et d'atténuer, dans la mesure du possible, les risques pour la société.



## Mon choix est-il bon pour le client ?

Il est essentiel pour le succès d'AT&T que nous conservions, développions et apprécions nos clients. Posez-vous la question suivante : « Notre client ferait-il la promotion d'AT&T après avoir vécu le résultat de ma décision ? »

## Vous n'êtes pas sûr(e) ?

Parlez-en à votre supérieur hiérarchique, au service des RH ou contactez **Ask Compliance**

## Nous connaissons nos droits et responsabilités en matière de signalement

Nous signalons toute violation de la loi, du présent Code, de la politique de la société et/ou des directives de la société que nous estimons être une infraction. Nous ne faisons pas sciemment et volontairement de fausses déclarations ou plaintes fictives. Pour faciliter le signalement, la société dispose d'un certain nombre de points de signalement, dont plusieurs permettent un signalement anonyme (lorsque la loi l'autorise) :

- Votre supérieur hiérarchique ou toute autre personne faisant partie de votre voie hiérarchique
- Les ressources humaines
- L'avocat ou le service juridique de votre unité opérationnelle
- [Les services d'assistance téléphonique ou les sites Web de signalement](#) d'AT&T

Le Code n'a pas pour but de limiter notre droit de signaler toute préoccupation à une agence gouvernementale ou de participer à des enquêtes gouvernementales.

## Les supérieurs hiérarchiques connaissent leurs responsabilités

En tant que supérieurs hiérarchiques, nous démontrons notre engagement personnel à respecter les normes de la société et nous favorisons un environnement dans lequel les employés se sentent à l'aise pour poser des questions et signaler des problèmes. Nous veillons également à ce que nos équipes soient conscientes des obligations qui leur incombent en vertu du Code.

Nous sommes attentifs aux comportements illicites potentiels au sein de notre service et prenons des mesures pour les prévenir. Nous informons les canaux appropriés des violations potentielles des normes de la société qui sont portées à notre connaissance.



**Nous ne faisons pas sciemment et volontairement de déclarations ou de plaintes fausses ou fictives.**





## Nous coopérons aux enquêtes

AT&T enquête sur les éventuelles violations de la loi, du présent Code, des politiques et directives de la société, ainsi que sur tout autre comportement que nous estimons contraire à l'éthique et/ou susceptible de nuire à la société, à ses employés, à nos biens ou à d'autres personnes. Nous coopérons pleinement aux enquêtes de la société.

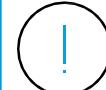
## Nous n'exerçons pas de représailles

AT&T ne tolère pas les représailles à l'encontre des personnes qui demandent conseil, soulèvent une question ou signalent des violations présumées.

### Politique connexe :

[Politique de non-représailles](#)

**AT&T ne tolère pas les représailles à l'encontre des personnes qui demandent conseil, soulèvent une question ou signalent des violations présumées.**



## Nous savons où trouver des conseils supplémentaires

Nous pouvons trouver des informations plus détaillées pour favoriser un environnement éthique sur les sites Web de la politique de la société :

- [AT&T](#)
- [AT&T Mexique](#)

Nous pouvons également contacter [Ask Compliance](#), nos supérieurs hiérarchiques, les ressources humaines ou le service juridique pour toute question relative au Code, à la politique ou aux orientations de la société, et à l'éthique en général. Des conseils supplémentaires sont également disponibles sur :

- L'[Ethics@Work Hub](#), qui contient des messages, des recherches, des ressources et des vidéos conçus pour nous aider à **faire ce qui est juste**.
- La foire aux questions (FAQ) figurant dans ce Code.



## FAQ sur les responsabilités

### Nous respectons nos normes éthiques et les appliquons chaque jour dans notre travail.

**Q. Si, en dehors de mes heures de travail, je suis à une fête avec des amis et des collègues, que je bois un peu trop et qu'un(e) collègue se plaint parce que j'ai provoqué une scène par mon comportement odieux et inapproprié, je suppose que cela n'a pas d'impact sur mon travail puisque cela s'est passé en dehors du travail. Est-ce bien le cas ?**

**R.** Cela dépend. Les employés peuvent être tenus responsables d'actes, sur le lieu de travail ou en dehors, qui ne sont pas conformes à notre Code de conduite professionnelle, lorsque ces actes peuvent nuire à la performance professionnelle ou affecter la réputation ou les intérêts commerciaux de la société. Il convient toujours de se comporter d'une manière éthique qui donne une image positive de la société.

### Nous connaissons nos droits et responsabilités en matière de signalement.

#### Q. Où puis-je signaler une violation présumée ?

**R.** Vous pouvez la signaler à votre supérieur hiérarchique ou à toute autre personne de votre voie hiérarchique, à votre représentant des RH, à l'avocat ou au service juridique de l'unité opérationnelle, ou encore par l'intermédiaire des services d'assistance téléphonique ou des sites Web de signalement d'AT&T. Depuis votre poste de travail, il vous suffit de cliquer avec le bouton droit de la souris et de sélectionner : AT&T Signaler un incident. Remarque : Le Code n'a pas pour but de limiter votre droit de signaler toute préoccupation à une agence gouvernementale ou de participer à des enquêtes gouvernementales.

### Nous n'exerçons pas de représailles.

#### Q. Si je sais personnellement qu'AT&T ne respecte pas la loi, dois-je le signaler à mon supérieur hiérarchique ? Si je le signale, serais-je protégé(e) par la politique de non-représailles d'AT&T ?

**R.** Oui, et oui. Si vous savez personnellement qu'AT&T a enfreint la loi, vous devez le signaler à votre supérieur hiérarchique ou par l'intermédiaire de l'un des autres points de signalement d'AT&T. Et oui, la politique de non-représailles d'AT&T s'appliquerait. AT&T ne tolère pas les représailles à l'encontre d'une personne qui demande des conseils sur un comportement contraire à l'éthique, qui soulève des préoccupations ou qui signale une faute professionnelle.

### Nous savons où trouver des conseils supplémentaires.

#### Q. Existe-t-il un endroit centralisé qui fournit des ressources que je peux utiliser avec mon équipe pour promouvoir un environnement éthique ?

**R.** Oui ! Le site Web du [Code de conduite professionnelle](#) comprend une boîte à outils de ressources (avec des liens vers les sites Web des politiques, des recherches sur l'éthique, des vidéos d'inspiration, etc.). Il existe également des ressources spécifiques pour les personnes qui occupent un poste de supervision. De plus, l'[Ethics@Work Hub](#) contient des ressources utiles.

2

Notre engagement en matière de :  
**L'éthique et  
l'intégrité**



## Nous faisons ce qui est juste, sans compromis

L'éthique et l'intégrité sont à la base de ce que nous sommes chez AT&T.

Depuis plus de 140 ans, ces principes guident nos interactions avec nos clients, nos actionnaires et entre nous. Alors qu'AT&T continue de connecter les gens à de plus grandes possibilités grâce à son expertise, sa simplicité et son inspiration, notre engagement à gérer une entreprise ancrée dans l'éthique et l'intégrité ne changera jamais.

Faire ce qui est juste sans compromis est la responsabilité de chaque employé. Cela signifie que nous faisons ce qui est juste pour les actionnaires, les clients, les communautés, les fournisseurs, les autorités publiques et nos collègues. Ces personnes peuvent être sûres que nous nous efforçons de faire ce que nous disons.

## Nous nous traitons mutuellement avec respect et n'autorisons pas l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement

Les employés d'AT&T sont protégés contre toute discrimination fondée sur l'origine ethnique, la couleur, la religion, les croyances religieuses, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le genre, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, le handicap physique, le handicap mental, la grossesse, l'état de santé, les informations génétiques, le statut matrimonial, le statut de citoyen, le statut militaire, le statut d'ancien combattant, ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Lorsque les actes de certaines personnes font que d'autres personnes se sentent intimidées, offensées ou perdent leur dignité, nous souffrons tous. Nous devons nous traiter les uns les autres avec courtoisie et professionnalisme. Nous insistons sur la nécessité d'un environnement de travail positif et nous nous exprimons si cet objectif est compromis par qui que ce soit. Cela va au-delà de notre journée de travail. Les employés peuvent être tenus responsables d'actes commis



en dehors du travail et susceptibles de nuire à la performance professionnelle ou d'affecter la réputation ou les intérêts commerciaux de la société.

Aucune disposition du Code de conduite n'interdit à un individu d'exercer ses droits au titre de la Section 7 de la Loi sur les relations de travail ou d'une loi d'État similaire. Cela inclut, sans s'y limiter, les discussions sur les salaires, les heures de travail, les avantages sociaux ou les autres conditions d'emploi ; les efforts pour rejoindre un syndicat, l'aider

ou le former ; et toute autre action visant à participer à d'autres activités d'entraide ou de protection, ou les efforts déployés à cette fin.

### Politiques connexes :

[Politiques d'égalité des chances en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement](#)

[Politique d'accessibilité](#)

## Nous nous efforçons de maintenir un lieu de travail où chacun se sent inclus et valorisé

Les perspectives variées que chacun d'entre nous apporte sur le lieu de travail nous encouragent à penser plus largement et renforcent notre créativité dans le développement de produits et de processus. Nous reconnaissons que le monde que nous servons est diversifié dans ses coutumes sociales et ses traditions culturelles, et nous respectons et embrassons ces différences.

### Ressource connexe :

[Culture et Inclusion](#)

## Nous créons un lieu de travail sûr et sécurisé

L'importance de travailler en toute sécurité fait partie de notre patrimoine depuis plus d'un siècle. Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr. Lorsque la sécurité publique est en jeu, nous prenons des précautions raisonnables pour protéger le public ainsi que nos employés et nos clients. Nous nous tenons au courant des lois, des réglementations et des pratiques relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, ainsi qu'à nos produits et services.

Nous respectons les exigences légales et celles de la société. En outre, nous ne tolérons ni n'autorisons les menaces, la violence ou tout autre comportement perturbateur dans nos environnements de travail. Notre souci de sécurité sur le lieu de travail s'étend à la protection des informations que la société conserve à notre sujet. Les informations personnelles de nos employés, de nos retraités et de leurs bénéficiaires sont strictement confidentielles.

### Ressources connexes :

[Politique d'AT&T en matière de santé et de sécurité environnementales](#)

[Un lieu de travail sûr et sécurisé](#)

[Directives relatives aux armes sur le lieu de travail](#)

**Nous sommes conscients que le monde que nous servons est diversifié dans ses coutumes sociales et ses traditions culturelles, et nous respectons et embrassons ces différences.**





## FAQ sur le lieu de travail

**Nous nous traitons mutuellement avec respect et n'autorisons pas l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement.**

**Q. Un de mes collègues fait fréquemment des commentaires à une employée sur son apparence. Cela semble la mettre mal à l'aise, mais il ne s'arrête pas. Que puis-je faire à ce sujet ?**

**R.** Tous les employés d'AT&T doivent se traiter mutuellement avec respect. Si un(e) employé(e) a un comportement offensant ou gênant, demandez-lui d'arrêter. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour aborder ce problème avec la personne, signalez le comportement à votre supérieur hiérarchique, aux ressources humaines ou au service d'assistance téléphonique d'AT&T.

**Q. Un de mes collègues d'AT&T publie parfois des commentaires désobligeants sur ses concurrents et ses collègues d'AT&T sur son compte personnel de réseaux sociaux. Comme il le fait en dehors des heures de travail et sur son propre compte personnel, est-ce acceptable du point de vue d'AT&T ?**

**R.** Non, il n'est jamais acceptable de faire ou de publier des commentaires désobligeants sur un concurrent ou un(e) collègue d'AT&T. Vous devez toujours faire preuve de bon goût, en vous traitant mutuellement avec courtoisie et professionnalisme, tant au travail qu'en dehors. Les employés peuvent être tenus responsables d'actes commis en dehors du travail et susceptibles de nuire à la performance professionnelle ou d'affecter la réputation ou les intérêts commerciaux de la société.

**Q. Mon supérieur hiérarchique exige que notre équipe atteigne des objectifs en matière d'assiduité et de qualité. Chaque mois, il y a une autre exigence. N'est-ce pas du harcèlement ?**

**R.** Le fait que la direction définisse des exigences en matière de performance professionnelle de manière équitable et cohérente ne relève pas du harcèlement.

# 3

Notre engagement envers :  
**Nos activités et  
nos actionnaires**



## Nous travaillons dans le respect de la loi et des règlementations qui s'appliquent à nous

Nous nous efforçons de respecter les lois et règlementations relatives à nos activités. Il n'y a pas de raccourcis. Nous n'exposons pas l'entreprise à des préjudices en ne respectant pas les règles qui peuvent s'appliquer à nous. Les politiques et procédures de la société soutiennent et clarifient ces lois et règlementations, et facilitent le respect des règles. Nous adaptons nos pratiques, le cas échéant, pour nous conformer aux lois et aux exigences de nos marchés mondiaux et de nos diverses activités.



### Nous respectons les lois et règlementations commerciales internationales

Nous respectons toutes les lois et règlementations applicables en matière de commerce international.

Ces lois et règlementations s'appliquent à l'importation et à l'exportation de biens et de services, tels que le matériel, les logiciels et la technologie (y compris les téléchargements de technologies), aux pays sanctionnés et aux parties soumises à des restrictions, ainsi qu'aux boycotts internationaux.

Nous consultons notre service juridique avant de procéder à toute transaction, expédition ou importation internationale susceptible d'être couverte par ces lois.

#### Politique connexe :

[Politique en matière de commerce international et de sanctions](#)



## Nous protégeons les actifs, les informations confidentielles et la propriété intellectuelle

Tous les actifs d'AT&T, qu'il s'agisse d'un camion, d'une tour ou de propriété intellectuelle telle que des brevets ou des secrets commerciaux, sont des outils essentiels à notre réussite. Nous sommes personnellement responsables de la bonne utilisation des actifs qui nous sont confiés et de la prévention de leur perte. Cela inclut la protection des idées, de la recherche, des inventions, des médias et de nos marques. Nous protégeons les informations confidentielles et exclusives et empêchons qu'elles soient divulguées de manière inappropriée, non autorisée ou par inadvertance. Nous n'utilisons pas non plus de manière abusive les actifs ou la propriété intellectuelle d'autrui.

### **Politiques connexes :**

[Politique en matière de propriété intellectuelle](#)

[Politique en matière de sécurité d'AT&T](#)

[Politique de propriété du bureau](#)

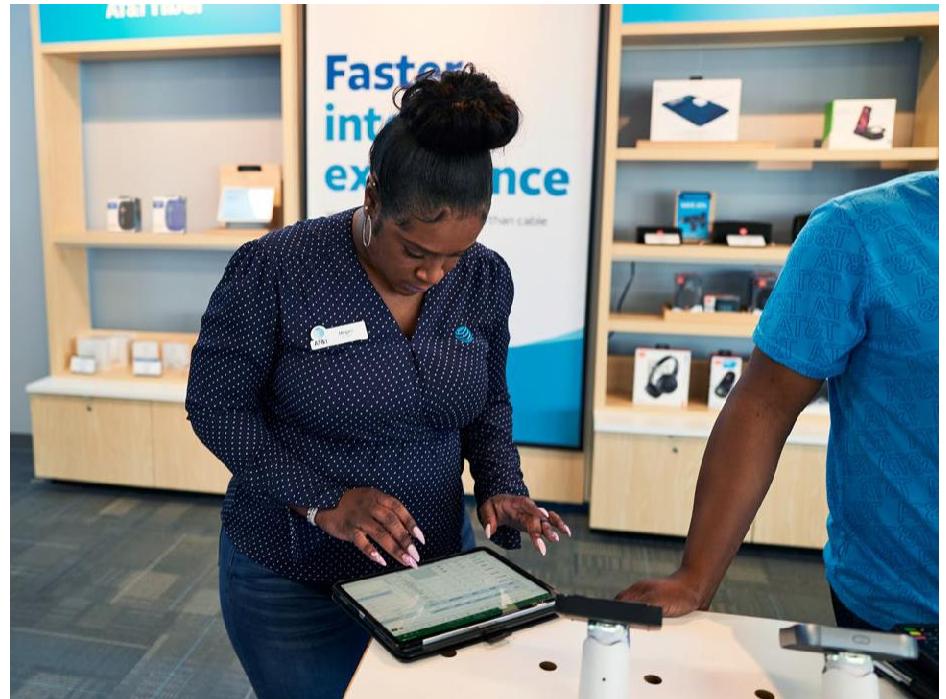


## Nous gérons les dossiers et les informations de manière appropriée

Nous créons, utilisons, conservons et éliminons nos dossiers et informations professionnels avec soin et conformément à la politique et aux calendriers de gestion des dossiers et des informations de la société. Nous suivons les instructions des services financiers et juridiques lorsque des documents doivent être conservés dans le cadre d'un litige potentiel ou en cours, d'une enquête ou à la suite d'une décision de justice.

### Ressources connexes :

[Politique en matière de gestion des dossiers et des informations \(Records and Information Management, RIM\) d'AT&T](#)  
[Calendrier mondial de conservation des documents \(calendrier RIM\)](#)



## Nous utilisons les communications électroniques de manière responsable

La communication, sous ses nombreuses formes, doit être appropriée et responsable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du travail. Les systèmes de communication en place chez AT&T sont principalement destinés à un usage professionnel. Nous pouvons utiliser ces systèmes de manière occasionnelle pour le courrier électronique personnel ou l'accès à Internet, mais nous ne permettons pas que cette utilisation perturbe les besoins de l'entreprise. Nous n'utilisons pas ces systèmes pour accéder à des médias obscènes, inappropriés ou offensants, ou pour les distribuer.

### Ressources connexes :

[Abus d'Internet et utilisation acceptable](#)  
[Politique en matière de médias sociaux](#)



## Nous évitons et résolvons les conflits d'intérêts

Lorsque nous agissons au nom d'AT&T, nous faisons passer les intérêts de la société avant notre profit personnel. Cela signifie que nous ne laissons pas nos propres intérêts, notre famille ou d'autres relations influencer les décisions que nous prenons au nom de la société. Les conflits d'intérêts peuvent nuire à notre capacité de jugement et exposer la société à des risques. Nous évitons les conflits d'intérêts réels, potentiels et apparents, et nous les divulguons et les résolvons rapidement.

Nous ne permettons pas que nos décisions professionnelles soient influencées par des cadeaux, des faveurs ou des marques d'hospitalité de la part d'autres personnes. Accepter ou offrir des cadeaux, des faveurs ou des divertissements peut créer un conflit, donner l'apparence d'un conflit et, dans certains cas, enfreindre la loi. En cas de doute, nous demandons conseil avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux, des faveurs ou des divertissements importants.

Nous ne sommes pas en concurrence avec la société. Nous n'acceptons pas non plus une opportunité commerciale découverte grâce à notre affiliation avec la société, sauf si la société s'est déjà vu proposer l'opportunité, qu'elle l'a refusée et qu'elle approuve l'opportunité commerciale.

### Politiques connexes :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Politique en matière de conflits d'intérêts](#)

[Politique en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité](#)

## Nous nous efforçons de travailler avec des fournisseurs éthiques

Nous essayons de travailler avec des fournisseurs, des tiers et des partenaires commerciaux qui améliorent notre niveau de service et fournissent des produits et des services de qualité. Nous recherchons des fournisseurs qui partagent nos engagements en matière de pratiques commerciales éthiques et durables, de droits de l'homme (y compris les droits du travail).

### Politique connexe :

[Politique en matière de collaboration avec les fournisseurs](#)



## FAQ sur les activités et les actionnaires

### Nous utilisons les communications électroniques de manière responsable.

**Q. Je viens de télécharger cet excellent article que j'ai lu sur le site Web d'une association professionnelle. Puis-je l'envoyer par e-mail à d'autres membres de mon équipe ?**

**R.** Cela dépend. Vérifiez toujours d'abord les conditions générales ou les autorisations du site Web. Certains sites Web vous permettent une distribution illimitée. Cependant, beaucoup d'entre eux ne vous permettent de télécharger et d'imprimer qu'un seul exemplaire pour votre usage personnel. Vous pouvez transmettre un lien vers le site Web à votre équipe. Consultez la section Copyright sur le bouton Outils pour obtenir des conseils supplémentaires.

**Q. Il m'arrive d'utiliser le courrier électronique ou les messages instantanés pour envoyer ou transférer des blagues à des collègues ou des amis en dehors d'AT&T. Est-ce acceptable ?**

**R.** Non. Bien que l'humour soit important dans notre travail et nos vies, n'oubliez pas que les communications électroniques sont des outils professionnels. Les blagues et les commentaires susceptibles d'offenser les autres n'ont pas leur place au travail, qu'ils soient transmis par voie électronique ou en personne. Si le message peut être offensant pour quiconque, il n'est pas approprié de l'envoyer ou de le transférer à l'intérieur ou à l'extérieur d'AT&T. Cela inclut, sans s'y limiter, les photos ou les textes sexuellement explicites ainsi que les commentaires désobligeants sur un groupe ou une personne.

**Q. J'utilise l'ordinateur de la société pour accéder à Internet et pour consulter mes e-mails personnels. La société peut-elle consulter les e-mails personnels que j'envoie et que je reçois de cette manière ?**

**R.** Oui. Si vous utilisez un système d'AT&T, AT&T a le droit de contrôler la façon dont vous utilisez ce système. Cela inclut la surveillance des sites Internet que vous consultez, des communications que vous envoyez ou publiez, et de toutes les communications que vous envoyez ou recevez sur votre compte de messagerie personnel.

### Nous protégeons les actifs physiques et la propriété intellectuelle de la société.

**Q. Je peux faire bon usage de mon temps en répondant aux appels lorsque j'attends un vol dans un aéroport. Est-ce un problème ?**

**R.** Vous devez veiller à ne pas discuter d'informations non publiques relatives à la société dans des lieux publics, tels que les taxis, les ascenseurs, les aéroports, les avions, les gares, les trains, ou lors de conférences et de salons professionnels. Lorsqu'il est nécessaire de passer un appel téléphonique dans un lieu public, soyez attentif/attentive à votre environnement. Et n'oubliez pas que si vous avez droit à des heures supplémentaires, vous ne pouvez pas traiter des affaires de la société en dehors de vos heures de travail normales sans l'autorisation de votre supérieur hiérarchique.

### Nous évitons et résolvons les conflits d'intérêts.

**Q. J'envisage d'accepter un poste de consultant(e) dans une entreprise. Puis-je avoir un deuxième emploi ?**

**R.** Bien qu'AT&T n'ait pas de règle interdisant de travailler pour d'autres sociétés, cela ne doit jamais interférer avec vos responsabilités envers AT&T. Un deuxième emploi au sein d'une organisation concurrente constitue un conflit d'intérêts direct et est strictement interdit. Un deuxième emploi auprès d'un client ou d'un fournisseur de biens ou de services d'AT&T pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent ; il serait nécessaire de divulguer cet emploi à l'avance au moyen du questionnaire sur les conflits d'intérêts afin de pouvoir procéder à une évaluation.



## FAQ sur les activités et les actionnaires

**Q. Je suis en couple avec un(e) collègue qui est parfois chef(fe) d'équipe par intérim dans mon groupe. Devons-nous porter cette question à l'attention de notre supérieur hiérarchique ?**

**R.** Oui. Cette situation crée un conflit d'intérêts au sein de votre groupe. Même si vous et votre collègue êtes actuellement des pairs dans le même groupe, vous devez informer votre supérieur hiérarchique de cette relation afin qu'il puisse prévenir une relation hiérarchique inappropriée. En plus d'informer votre supérieur hiérarchique, remplissez le questionnaire sur les conflits d'intérêts pour documenter un conflit potentiel.

**Q. Ma femme gère une société de conseil en formation. Peut-elle soumettre une proposition pour devenir un fournisseur d'AT&T ?**

**A.** C'est possible. Signalez cette relation à votre supérieur hiérarchique, soumettez le problème au représentant approprié de la chaîne d'approvisionnement et abstenez-vous de participer aux discussions ou aux relations d'AT&T sur ce sujet.

**Q. J'envisage de vendre des produits cosmétiques à temps partiel. J'aimerais vendre ces articles à mes collègues. Cela entraînerait-il des conflits d'intérêts ou d'autres violations de la politique ?**

**A.** C'est possible. Vous ne pouvez pas solliciter des affaires auprès de vos collègues sur le temps ou dans les locaux d'AT&T, ou en utilisant les ressources d'AT&T, telles que le courrier électronique et les annuaires des employés. Évitez de vendre à des personnes que vous supervisez. En réglant ces questions avec votre supérieur hiérarchique, vous pourrez peut-être démarrer votre activité sans créer de conflit d'intérêts.

**Nous travaillons dans le respect de la loi et des règlementations qui s'appliquent à nous.**

**Q. Je souhaite envoyer des produits dans un pays qui fait l'objet de sanctions commerciales imposées par le gouvernement américain.**

**Puis-je envoyer des produits vers un pays qui ne figure pas sur la liste des sanctions américaines, puis les faire transférer de là vers un pays soumis à des sanctions commerciales imposées par le gouvernement américain ?**

**R.** Non. Comme c'est le cas pour de nombreuses lois, ce qui peut sembler être un moyen astucieux de contourner la loi est également illégal.

4

Notre engagement envers :  
**Servir nos clients  
en priorité**



## Nous suivons des pratiques de vente éthiques

Nous gagnons et conservons la confiance de nos clients en les traitant avec honnêteté et intégrité, et de manière professionnelle et courtoise. Nous les représentons équitablement et leur fournissons des informations complètes sur nos produits et services. Nous sommes à l'écoute de nos clients et nous nous mettons au défi de trouver de nouvelles façons de leur offrir une expérience unique. Nous tenons nos promesses. Nous ne fournissons pas de produits ou de services que

les clients n'ont pas autorisés, et nous ne manipulons pas les commissions ou le classement. Parfois, nos clients sont aussi nos concurrents et nos fournisseurs. Dans ces situations, nous les servons avec le même professionnalisme que nous le ferions pour n'importe quel client.



**Nous gagnons et conservons la confiance de nos clients en les traitant avec honnêteté et intégrité, et de manière professionnelle et courtoise.**

## Nous respectons les règlementations qui s'appliquent aux clients gouvernementaux

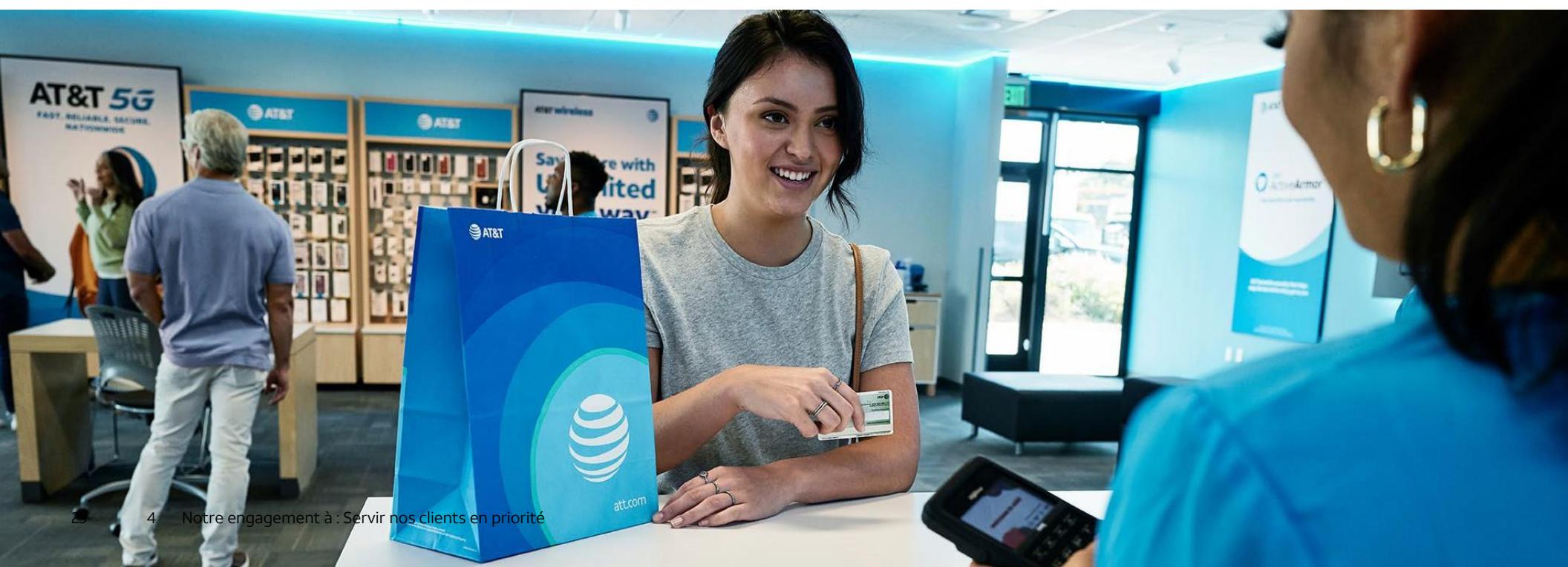
Pour faire des affaires avec certaines entités gouvernementales, il faut respecter des règlementations strictes et parfois uniques. Nous sommes formés à ces règles et nous les respectons dans nos interactions avec les gouvernements. Nous nous engageons à faire preuve d'une plus grande diligence à l'égard de ces clients gouvernementaux. Nous suivons les instructions pour

demander immédiatement conseil à nos experts internes en cas de doute sur une activité.

### Ressources connexes :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Programme d'intégrité de l'entreprise/personnelle \(Corporate/Personal Integrity ProgramC/PIP\)](#)





## Nous respectons et protégeons les informations de nos clients

Nous sommes honorés que nos clients nous confient leurs informations personnelles sensibles et détaillées. Nos politiques expliquent comment nous recueillons, utilisons, partageons et protégeons ces données, et nous tenons nos promesses. Nous nous efforçons de préserver la sécurité de ces données et de respecter les choix de nos clients concernant le recueil, l'utilisation et le partage de leurs données. Nous savons qu'il est important de protéger les données de nos clients, de préserver leur confiance et de respecter la loi.

### Ressources connexes :

[Avis de confidentialité d'AT&T](#)

[Vos choix et contrôles](#)

[Rapport sur la transparence](#)



## FAQ sur les clients

### Nous préservons la confidentialité des communications de nos clients.

**Q. Lorsque je répare l'électricité statique sur une ligne, je dois accéder au circuit. Si une conversation est en cours, est-ce que j'enfreins le Code ?**

**R.** Non. La fourniture d'un service de haute qualité à nos clients est primordiale, et il est inévitable que la fourniture de ce niveau de service implique parfois un accès occasionnel aux communications vocales et de données. Il en va de même lorsqu'un superviseur de centre d'appel surveille légalement la qualité du service, ou lorsqu'un technicien accède aux transmissions de données d'un client professionnel pour trouver la cause de la corruption des données. Quoi qu'il en soit, nous prenons toutes les précautions nécessaires pour protéger nos clients, leurs informations et la sécurité de leurs communications.

### Nous protégeons les informations que nos clients nous confient.

**Q. Quelles sont les mesures à prendre en cas de violation de la sécurité des informations ?**

**R.** S'il y a des raisons de croire que des informations exclusives d'AT&T ont été compromises, perdues, volées ou qu'elles n'ont pas été retrouvées, le service [Sécurité mondiale et Enquête](#) doit en être immédiatement informé.

**Q. Quelles sont les politiques de la société concernant le partage des informations sur les clients avec le gouvernement ?**

**R.** La politique de la société consiste à ne partager les informations relatives aux clients avec le gouvernement que lorsque la loi l'exige. Cela signifie que tout partage d'informations se fait dans le respect des obligations légales, en veillant à ce que la vie privée des clients soit respectée dans toute la mesure du possible en vertu de la loi.

5

Notre engagement envers :  
**Faire la différence**





## Nous soutenons les activités communautaires

Nous participons à des activités visant à faire de nos communautés des lieux de vie, de travail et de développement plus agréables. Nous renforçons nos communautés en offrant de bons emplois, en faisant don de notre temps et de nos talents, en soutenant les populations défavorisées et en promouvant des programmes éducatifs qui créent des opportunités économiques.

### Ressources connexes :

[Site Web de la responsabilité d'entreprise d'AT&T](#)

[Programme de bénévolat/de la journée de la communauté](#)

[Portail du bénévolat et des dons](#)



## Nous soutenons l'engagement politique

AT&T nous encourage à participer au processus politique. Nous votons, nous faisons du bénévolat, nous contribuons aux candidats que nous soutenons individuellement et nous occupons des fonctions politiques. En raison des lois régissant le processus électoral, nous menons des activités politiques personnelles pendant notre temps libre et avec nos propres ressources, et nous évitons les conflits d'intérêts. Nous respectons les lois relatives aux campagnes électorales.

### Politiques connexes :

[Politique en matière d'activités politiques personnelles](#)

[Politique en matière de contributions mondiales](#)



## Nous agissons de manière responsable vis-à-vis de l'environnement

Nous nous engageons à opérer et à fournir des produits et des services d'une manière respectueuse de l'environnement et durable. Nous respectons les lois et réglementations en vigueur en matière d'environnement. Nous nous efforçons de suivre les meilleures pratiques et de minimiser notre impact sur l'environnement de manière pertinente pour nos activités et dans des domaines importants pour les communautés que nous servons.

### **Politiques connexes :**

[Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité d'AT&T](#)  
[Politiques environnementales, sociales et de gouvernance](#)



## FAQ sur les communautés

### Nous soutenons les activités communautaires.

**Q. Pouvez-vous donner des exemples d'activités auxquelles la société participe pour améliorer la vie des communautés ?**

**R.** Les activités peuvent inclure l'organisation de nettoyages communautaires, la participation à des collectes locales d'aliments, le parrainage d'ateliers éducatifs et l'offre de programmes de mentorat pour les jeunes ou les populations défavorisées.

### Nous soutenons l'engagement politique.

**Q. Un de mes amis se présente à un poste politique local et j'aimerais l'aider dans sa campagne. Cela ne pose aucune problème, n'est-ce pas ?**

**R.** Oui, tant que vous vous assurez de ne pas utiliser les ressources d'AT&T, comme le matériel ou les fournitures de bureau, votre temps pendant les heures de travail ou le nom d'AT&T pour faire avancer la campagne.

### Nous agissons de manière responsable vis-à-vis de l'environnement.

**Q. Comment la société s'assure-t-elle que ses produits et services sont durables sur le plan environnemental ?**

**R.** AT&T intègre les principes de développement durable depuis la phase de conception jusqu'à la fin de vie du produit ou du service. Cela inclut d'utiliser des matériaux respectueux de l'environnement, d'optimiser le cycle de vie des produits pour minimiser l'impact sur l'environnement, et d'encourager le recyclage et l'élimination responsable.

6

Notre engagement  
envers :  
Les autres



## Nous maintenons l'intégrité de nos rapports financiers et de nos documents commerciaux

Dans l'intérêt de nos actionnaires, de nos créanciers et d'autres personnes, nous nous efforçons de produire des rapports financiers et des documents commerciaux fiables. Nous nous engageons à fournir des informations complètes, justes, opportunes, précises et compréhensibles dans les rapports et documents que nous déposons ou soumettons à la Securities and Exchange Commission des États-Unis et aux organismes de réglementation du monde entier. Nous préparons nos documents commerciaux et nos rapports financiers avec intégrité et honnêteté, qu'ils fassent l'objet d'un rapport externe ou qu'ils soient utilisés en interne pour superviser les opérations de la société. Nous signalons nos préoccupations concernant la comptabilité financière, l'audit et les questions liées aux documents commerciaux par le biais des canaux appropriés.



Nous communiquons avec le public par le biais des canaux approuvés

Seuls les cadres supérieurs, ou d'autres personnes expressément autorisées par AT&T, s'adressent au public au nom d'AT&T, et ils le font par le biais de canaux de communication approuvés.



Nous préparons nos documents commerciaux et nos rapports financiers avec intégrité et honnêteté.



## Nous ne pratiquons pas le délit d'initié

Nous devons préserver la confidentialité des informations privilégiées. Les informations privilégiées sont des informations non publiques détenues soit par AT&T, soit par une autre personne ou entité. Elles peuvent être connues de certaines personnes, mais pas encore du grand public. Il peut s'agir, par exemple, d'informations sur la situation financière d'AT&T, ses communiqués, produits, services ou plans futurs. Elles peuvent être précieuses pour d'autres personnes, à l'intérieur et à l'extérieur d'AT&T. L'utilisation d'informations privilégiées à des fins personnelles peut entraîner des peines de prison, des amendes ou les deux. Si nous disposons d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de nos fonctions chez AT&T (ces informations peuvent concerner AT&T ou un fournisseur, un client ou un concurrent), nous ne pouvons pas utiliser ces informations pour négocier des titres de la société concernée, ni fournir ces informations à d'autres personnes. Les lois s'étendent même aux informations privilégiées que nous obtenons accidentellement dans le cadre de nos fonctions et s'appliquent aux membres de notre famille. Nous demandons conseil à notre service juridique à ce sujet en cas de doute sur la possession d'informations privilégiées.

### Politique connexe :

[Politique en matière de délits d'initiés](#)

## Nous attachons de l'importance à la concurrence loyale et nous respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence

AT&T réussit sur le marché en se livrant à une concurrence agressive mais loyale. Nos produits et services se distinguent par leurs propres mérites. Nous ne donnons pas de fausses informations sur les caractéristiques de nos produits et services, et nous ne trompons pas nos clients et ne nous livrons pas à d'autres pratiques déloyales.

En cas de doute sur ce qui est autorisé par les lois antitrust, nous demandons conseil au service juridique.

AT&T ne cherche pas à éliminer ou à réduire la concurrence par le biais d'accords illégaux avec les concurrents. Par exemple, AT&T ne se mettra pas d'accord ou ne discutera pas avec un concurrent des prix qu'AT&T ou le concurrent facturera, des clients qu'AT&T ou le concurrent servira, ou des services qu'AT&T ou le concurrent offrira.

Étant donné que nos relations avec les concurrents sont soumises à un examen minutieux, nous ne concluons pas d'accords formels ou informels avec des concurrents sans l'autorisation préalable du service juridique.

### Politique connexe :

[Politique en matière de lois antitrust et sur la concurrence](#)



## Nous ne nous livrons à aucune forme de corruption

Nous suivons des pratiques commerciales éthiques aux États-Unis et dans le monde entier dans nos relations avec les fonctionnaires, les autres sociétés et les citoyens privés. Nous ne cherchons pas à les influencer par des moyens inappropriés, directement ou indirectement, et nous ne pouvons pas être influencés par des moyens inappropriés. Cela inclut les paiements contraires à l'éthique, les cadeaux, les repas ou les divertissements inappropriés, ou les contributions politiques ou caritatives inappropriées. De telles activités portent atteinte à notre intégrité et, dans la plupart des cas, enfreignent la loi. Nous nous efforçons d'éviter même l'apparence d'une influence inappropriée.

### **Politique connexe :**

[Politique de lutte contre la corruption](#)



## FAQ sur Autres

### Nous ne pratiquons pas le délit d'initié.

**Q. J'ai entendu dire que le gouvernement n'engageait des poursuites qu'à l'encontre des personnes qui réalisait d'importants profits dans le cadre d'un délit d'initié. Ai-je raison de penser qu'en tant que petit investisseur, je ne dois pas me préoccuper des lois sur les délit d'initié ?**

**R.** Tous les investisseurs, grands ou petits, doivent respecter les lois sur les délit d'initié. Le gouvernement a engagé des poursuites à l'encontre de personnes dont les profits ne dépassaient pas 2 000 USD. Les bourses de valeurs disposent de systèmes de détection informatisés sophistiqués, capables de détecter la moindre transaction suspecte. Qu'ils soient importants ou modestes, les profits tirés d'un délit d'initié sont illégaux.

**Q. Un fournisseur a vendu à AT&T un système logiciel à titre d'essai. J'ai entendu dire que l'essai avait été concluant et que nous allions acheter le système de cette société. Je parie que d'autres sociétés suivront notre exemple. Ma belle-sœur investit dans des actions technologiques et en sait beaucoup à ce sujet. Puis-je lui en parler et la laisser décider si elle pense que cette société est un bon investissement ?**

**A.** Absolument pas. Les informations que vous détenez sur nos projets d'utilisation du produit de cette société sont des informations privilégiées confidentielles. Si vous les transmettez à votre belle-sœur, vous enfreignez notre politique qui consiste à ne pas divulguer d'informations confidentielles exclusives. Si vous ou votre belle-sœur utilisez ces informations pour investir, vous risquez également d'enfreindre les lois sur les valeurs mobilières.

**Q. J'ai pris connaissance d'informations financières concernant un client, qui indiquent que sa situation financière est meilleure que ce que la plupart des gens pensent. Je souhaite acheter des actions de la société du client. Puis-je le faire ?**

**R.** Vous ne pouvez pas acheter ces actions tant que les informations financières ne sont pas connues du public investisseur. Les informations peuvent nous avoir été confiées de manière confidentielle par le client pour nous aider à déterminer comment répondre au mieux à ses besoins. L'utilisation de ces informations à des fins de gain personnel ou leur divulgation à d'autres personnes constituerait une violation des lois sur les délit d'initié ainsi que de nos politiques concernant l'utilisation d'informations confidentielles et exclusives d'autres personnes.

### Nous soutenons une concurrence loyale et nous respectons les lois antitrust.

**Q. Je viens d'être embauché(e) chez AT&T. J'ai une caisse de documents sur les stratégies concurrentielles de mon ancien employeur qui me seraient très utiles pour élaborer des plans de marketing pour AT&T. Puis-je les prendre avec moi ?**

**R.** Non, vous ne devez pas apporter chez AT&T de documents provenant d'un emploi précédent susceptibles de contenir des informations confidentielles de votre ancien employeur, tout comme il serait malvenu que quelqu'un s'empare de nos informations confidentielles.

### Nous ne nous livrons à aucune forme de corruption.

**Q. On m'a dit que je pouvais embaucher un consultant pour nous aider à obtenir un contrat avec une société appartenant à un gouvernement étranger. Ce consultant a demandé une avance de 40 000 USD et a déclaré qu'il utiliserait l'argent pour « contribuer à la réalisation du travail ». Nous ne savons pas réellement où va l'argent. Devons-nous nous en inquiéter ?**

**A.** Absolument. Nos directives nous obligent à prendre des mesures pour nous assurer que cet argent n'est pas utilisé comme pot-de-vin. Vous devez demander conseil à l'Organisation mondiale du commerce ou au service juridique.



AT&T